

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
Réclamations, . . . 30
Faits divers, . . . 15

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au Bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur le poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
16 Août 1882.

Chronique générale.

LE PROGRAMME DU NOUVEAU CABINET.

Incident dont les journaux officieux n'ont pas parlé, c'est que, à la suite du congrès tenu jeudi sous la présidence de M. de Broglie, les nouveaux ministres se sont réunis en conseil de cabinet.

Le but de cette conférence gouvernementale était de débattre cette grosse question : Mettre-t-on les vacances parlementaires à profit pour étudier certains projets de loi qui préoccupent le pays et la Chambre ?

Relativement à ces projets, par exemple la réforme de la magistrature, on sait que les opinions sont confuses et qu'aucune résolution n'a été nettement prise tant du côté des groupes parlementaires que du côté des journaux officiels.

Les ministres actuels ont considéré que, pendant la session prochaine, les Chambres ne perdraient pas le temps de discuter sérieusement les grandes questions budgétaires ; que, par conséquent, avant de se livrer à l'étude des réformes, il était urgent, avant de mettre à jour les affaires courantes ; que cette étude consciencieuse serait plus utile pour chaque ministre dans son département.

On a vu si la Chambre jugerait à propos de donner sa confiance au cabinet après le complet du budget, ce serait alors le moment de se mettre à l'étude des grandes questions politiques dont l'examen est suspendu.

En un mot, le programme du nouveau cabinet serait celui-ci :

Vider les questions d'affaires ; remettre à l'ordre du jour les questions politiques.

On voit par là que M. Duclerc et ses collègues ne se tiennent pas pour un simple cabinet d'affaires, c'est-à-dire de transition.

Ils comptent sur la confiance de la Chambre et sur la prolongation de leur mandat ministériel.

Ceux qui ont dit qu'ils abdiquaient d'avance pour le jour de la reprise des querelles parlementaires, se sont donc trompés.

Ils ont accepté la mission gouvernementale tout entière, sans restriction et en prévision de l'avenir ; ce qui ne signifie pas, évidemment, qu'ils ne seront pas attaqués dès la rentrée.

Dans tous les cas, ils paraissent vouloir se défendre.

On remarque beaucoup l'indifférence des journaux officieux de Berlin à l'égard des menées de l'Angleterre en Egypte ; cette indifférence se change même chez quelques-uns en bienveillance. L'Autriche est assez inquiète de cette nouvelle situation, et n'osant s'en prendre à l'Allemagne, elle fait la moue à l'Angleterre.

« On aurait tort, dit le *Fremdenblatt*, de taxer l'Europe de faiblesse parce qu'elle se place en dehors de la convention que l'Angleterre et la Porte vont conclure ensemble, parce qu'elle laisse tranquillement les troupes anglaises occuper le canal. L'Europe n'abdique pas pour cela, et quel que soit le cours des événements, il faudra bien qu'elle tienne compte de son avis quand il s'agira de régler définitivement le sort de l'Egypte. »

La Russie cherche à brouiller l'Angleterre et la Turquie et promet à celle-ci d'envoyer une armée à Constantinople pour la protéger contre les navires anglais. Le Sultan se méfie autant de l'amitié russe que de l'hostilité anglaise.

A-t-il lu la fable : *le Cheval et le Cerf* ?

On nous annonce le départ pour Marseille de M. Gambetta. De là le chef de l'opposition se rendra à Tunis où il doit avoir

une entrevue avec différents personnages politiques italiens.

On constate que dans un certain nombre de journaux de province qui passent pour être inspirés par des députés opportunistes, une campagne est ouverte pour demander la suppression des sous-secrétaires d'Etat. On ne connaît pas encore le but réel de cette campagne, mais elle est ouverte avec un ensemble qui laisse supposer qu'elle a été concertée dans tous ses détails entre les personnages marquants du parti.

M. Labuze, nommé sous-secrétaire d'Etat aux finances, emploi créé, était médecin dans l'arrondissement de Bellac, avant d'en devenir le député. On se demande quelles sont ses aptitudes pour le nouveau poste auquel il vient d'être appelé.

Sous-secrétaire d'Etat aux finances, M. Labuze ! Cela paraîtra drôle en Limousin, mais il lui fallait une place dans le nouveau cabinet. Il avait été question de le nommer sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, ensuite à la guerre ; on a pensé qu'il exercerait avec autant d'incompétence ses talents négatifs sous les ordres de M. Duclerc.

Les amis de M. Labuze espèrent bien que les faveurs vont pleuvoir sur l'arrondissement, car ils savent, par expérience, que leur député aime à faire des placements électoraux et à doter ses parents et connaissances d'emplois lucratifs.

Le *Rappel* a publié le résultat de ses recherches sur les modifications subies par la Chambre depuis sa naissance.

Dans l'espace de douze mois, 40 élections partielles ont eu lieu pour combler des vacances résultant de démission, décès, invalidation ou autres causes.

La Chambre a perdu : 8 membres décédés, dont 6 républicains (et non 7 républicains, comme compte le *Rappel*, qui place

M. de Perrochel parmi les députés de la gauche décédés) ; 12 membres élus sénateurs, tous républicains ; 3 membres démissionnaires ; 8 députés invalidés, dont 3 républicains.

Ces membres ont été remplacés, à l'exception de M. Vinatier, décédé (Allier), et de M. Escarguel, nommé sénateur (Pyrénées-Orientales).

Il est certain que les Chambres sont en vacances ; mais comme les journaux n'y sont pas, le ministère, qui comptait sur l'absence des députés et des sénateurs pour vivre en paix, commence à s'apercevoir que tout ne sera pas rose dans son éphémère existence.

M. H. Rochefort, dans *l'Intransigeant*, continue la guerre :

« On a reconnu que, pas plus que les mouches, les Parlements ne se prenaient avec du vinaigre. On va essayer de prendre les ministres avec de l'huile d'amandes douces. »

« Lisez les feuilles à qui le financier Gambetta révèle ses vastes projets, faute d'avoir pu les confier à la France et au *Petit Journal*, qui l'ont reçu avec la pelle et le balai. Mazarin expirant disait à Louis XIV : « Je puis mourir. Je vous laisse Col-berl. »

« Il paraît que M. de Freycinet a dû quitter sans regret M. Grévy, puisqu'il lui laissait Fallières à l'intérieur et Devès à la justice. La France était tombée au rang des puissances de quinzième ordre : avec une roulette sur la place de la Concorde, on l'aurait prise pour la principauté de Monaco. Maintenant que MM. Varambon, Labuze et Logerot ont été nommés sous-secrétaires d'Etat, elle a reconquis sa suprématie parmi les grandes puissances. »

« Le malheur est que les singes opportunistes, qui nous montrent ainsi la lanterne magique, s'obstinent à s'abstenir de l'éclairer. »

Contrairement à la nouvelle qui en avait

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

CLÉRICALE !!

de M. CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIV.

(Suite.)

Une voix posée, le vieillard continua à lui expliquer que, personnellement, il serait satisfait de son action judiciaire, afin d'avoir l'occasion de montrer au grand jour combien il est désagréable, pour un homme paisible, de se voir désigné par de vaines volontés dernières, sans garanties, sans garanties, compromettantes à tous égards.

« Mais, moi, qu'y gagnerai-je ? répétait désespérément le vieillard. — Rien autre chose que le soin de la vérité. — Mais cela ne m'apportera pas mes petites rentes que vous m'avez déchargés, moi, de l'étrange responsabilité que vous m'imposez. — Mon bon monsieur, pardonnez-moi... conseil-moi ! Mon maître m'a dit cent fois que vous n'avez pas cru fausement. Assez, Marianne ;

je vous plains de perdre vos espérances ; mais, à moins que ce ne soit devant les tribunaux, je ne veux plus, dans mon état de santé, revenir sur des souvenirs aussi pénibles.

Marianne comprit, à l'accent de dignité qui succédait sans transition à la bonhomie du vieillard, que pousser plus loin son enquête serait à la fois inutile et dangereux. Les « petites rentes » avaient une base si fragile que le grand jour ne leur pouvait être que funeste.

Elle se leva, aussi embarrassée pour prendre congé que pour entrer en matière, faisant des révérences multipliées et balbutiant des excuses.

Des excuses?... pourquoi?... Vaguement, elle sentait, sans oser soupçonner les véritables causes de la disparition du portefeuille, qu'insister pour le retrouver dans la maison de Fontenay, c'était faire au maître du logis une mortelle injure. Et s'il pouvait l'aider à percer ce mystère, mieux valait son concours que son mécontentement.

Cahin-caha, elle regagna son fiacre, pleurant dans le grand mouchoir bleu avec plus de sincérité que jamais.

Lorsque la voiture eut disparu, M. Bourgeon interpella sa belle-fille demeurée muette pendant cette longue scène, pénétrée de dégoût pour l'infamie du vieillard, et, quoiqu'elle en eût, d'involontaire admiration pour le sang-froid dont il venait de faire preuve.

— Geneviève, dit-il froidement, vous avez entendu... vous avez soupçonné... vous avez vu... peu importe. Sachez bien ceci. Voici trois combats que je livre, trois victoires que je remporte. Maigres victoires, en vérité, sur un enfant et une vieille femme ! Vous êtes mon adversaire le plus dangereux, et pourtant, je ne vous crains pas... parce que je vous tiens dans cette main débile.

— Moi ! s'écria la jeune femme effrayée de la dureté du regard, de l'inextinguible de l'accent.

— Je vous tiens par votre enfant, par votre mari, par votre réputation.

— Jeannine !... oh ! vous ne menacez pas Jeannine ?...

— Je vous la prendrai, le jour où vos yeux, vos lèvres, quoi que ce soit en votre personne, révélerait au dehors ce que je sens dans vos pensées intimes, me concernant.

— Vous ne pourriez me prendre ma fille !

— Son père s'en chargerait. Et vous savez que je suis le maître de votre mari.

— Hélas ! je sais.

— S'il s'éloigne de vous, c'est que je connais les mots qui glacent son cœur.

— Et pourquoi briser le bonheur de votre fils ?... — Enfin, si quelque péril nouveau surgit autour de ce qu'il m'a plu de faire, si jamais la justice ouvre un œil curieux sur mes actions privées, souvenez-vous bien que vous étiez, vous aussi, vous

surtout, garde-malade attentive, pupille dévouée, autour de cette agonie sans famille et sans testament.

— J'étais là... oui... j'étais... Eh bien ?... que prétendez-vous, mon Dieu ?

— Si vous m'y forcez, par des bravades audacieuses, telles que celles que vous avez tentées, il y a quelques semaines et ce matin même, je n'hésiterais pas à désigner moi-même le rôle accapareur que vous pouviez jouer, avec votre tendresse mi-garde et votre adresse féminine, auprès de ce tuteur, mourant seul dans vos bras.

Pâle d'horreur, Geneviève murmura d'une voix saccadée :

— Vous m'accuseriez !... vous oseriez m'accuser !... oh !... votre haine est-elle donc si profonde ?

— Autant que votre perspicacité est imprudente.

— Que vous ai-je donc fait ?... Dites ?... que vous ai-je fait ?

— Vous m'avez deviné.

— Ah ! que ne suis-je plutôt morte !...

— C'eût été peut-être un bonheur, car « Bourgeon l'exilé », comme l'appellent nos amis de là-bas, ne pardonne jamais.

— Non... non... je suis folle !... Mourir ?... et Jeannine ?... Qui donc la défendrait ?

— Contre son père et son aïeul, n'est-ce pas ? ricana le vieillard ; étrange famille que celle que vous nous créez !... union touchante !... ce sont là

VIOLENT ORAGE.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un orage, accompagné d'une pluie torrentielle et même de grêle, a brusquement éclaté sur Angers.

C'est un des plus violents qui s'y soient déchaînés depuis quelques années.

Il a commencé vers une heure du matin, et s'est prolongé jusqu'à quatre heures, mais en perdant beaucoup de sa violence après la première heure.

Le tonnerre est tombé dans plusieurs endroits.

Au moment où l'orage a éclaté, plusieurs personnes, qui se trouvaient en ce moment sur le boulevard du Château, ont été entourées par un cercle de feu qui les pressait les uns contre les autres sans leur faire de mal. Ce feu a pris la direction de la Maine où il a disparu.

A la même heure, un côté de la tête d'une cheminée, chez M. Besnard, maître couvreur, boulevard Henri-Arnaud, était jeté par terre; les briques ont été lancées à sept ou huit mètres de distance sur le boulevard.

La chambre où étaient couchés M. et M^{me} Besnard était remplie de suie. Un morceau de la porte du corridor a été enlevé et l'électricité, en la traversant, a fait à côté un trou d'environ deux centimètres.

Toujours à la même heure, route d'Épinard, à 400 mètres environ de l'église Sainte-Thérèse, la tête d'une cheminée, chez M. Pierre Moignon, marchand de volailles, a aussi été atteinte. Elle est toute lézardée. Un fort pot en terre, placé sur le haut de la cheminée, a été transporté dans le jardin à huit mètres de la maison; des branches d'arbres, des fleurs ont été coupées ou brûlées; un rang d'ardoises a été déplacé sur une longueur de deux mètres environ.

Le bas de la cheminée de la cuisine, une voûte en brique, n'ayant de jour que pour laisser passer le tuyau d'une cuisinière, a été défoncé; le tuyau est bosselé dans le haut et le coudé qui s'adaptait à la cuisinière a été dessoudé. La cuisine était pleine de suie.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

On nous apprend encore que l'orage est tombé aux Ponts-de-Cé, où il a consumé 18 charrettes de foin, et à la Chalouère, où la foudre a produit un de ses bizarres effets en perçant de deux en deux toute une pile d'assiettes.

A Cantenay-Épinard, la foudre est tombée sur une maison; elle a pénétré dans une chambre où se trouvait un enfant dans son berceau. Elle a consumé la paille du petit lit, et a retourné l'enfant qui n'a eu aucun mal.

Dans la rue Saint-Martin et les rues avoisinantes, plusieurs vitres ont été brisées par la violence des coups de tonnerre. (Étoile.)

Pendant le violent orage qui a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche, dit le *Patriote*, on signale plusieurs incendies causés par la foudre.

Sur la commune de Mûrs, un tas de gerbes (4,200) a été brûlé; sur le territoire de la commune de Tiercé, une barge de foin a été détruite.

À Angers, la foudre est tombée sur plusieurs endroits: sur la préfecture, où elle a suivi le fil du paratonnerre, sur la ligne du chemin de fer d'Orléans, non loin de la gare Saint-Laud.

Vers quatre heures du matin, le feu du ciel est tombé dans la cour de M^{me} veuve Gauron, épicière; son gendre était en ce moment dans cette cour en train d'atteler un cheval, il sentit une forte commotion et une odeur de soufre, mais ni lui ni le cheval n'ont éprouvé le moindre mal.

Au moment où la foudre tombait, le gendre de M^{me} veuve Gauron a vu quelques globes de feu tournant au milieu de la cour, qui est peu spacieuse et non loin de lui, par conséquent.

Le feu du ciel est également tombé sur le clocher de l'église de Saint-Léonard, mais sans causer de grands dégâts.

Ce même orage a porté également sur Sannar, mais n'a rien eu de bien violent. Le ciel paraissait en feu au nord-ouest et au nord, et on supposait qu'il était plus terrible au loin.

Lundi soir, nous avons eu une ondée qui a submergé toutes nos rues; en bien des endroits, il était impossible de circuler.

Hier, le temps a été incertain toute la journée, et au coucher du soleil il y a eu un abaissement de température extraordinaire.

NANTES.

L'Union bretonne mentionne un grave accident arrivé la semaine dernière sur la ligne du chemin de fer de l'Etat, au passage à niveau n° 31. Les roues d'une charrette de foin, traversant la voie, s'enfoncèrent dans le sable, le long des rails. Le charretier, assisté de quelques personnes, se mit immédiatement en devoir de retirer le lourd véhicule de la voie ferrée, pendant que, de son côté, la garde-barrière, prenant son drapeau et des pétards, se rendait devant du train 424, venant de Nantes; cette femme plaça les pétards sur la voie à 450 mètres environ du passage à niveau, et, continuant à s'avancer au-devant du train, elle fit les signaux nécessaires pour le faire arrêter: le mécanicien siffla, les freins furent serrés; mais l'élan était tel, que le train heurta la charrette de foin, qui fut renversée sur le côté de la voie; l'un des chevaux fut tué sur le coup; le deuxième eut les reins brisés en deux endroits, le troisième eut la cuisse cassée, et on dut l'abattre pour abrèger ses souffrances; le quatrième put s'enfuir sur la voie. Le train s'arrêta quelques mètres plus loin; il reprit sa marche aussitôt que la voie fut dégagée.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Un déplorable accident, survenu jeudi, a jeté la consternation à Pont-Rousseau. Le sacristain de Saint-Paul, nommé Ricordel, était monté le matin dans le clocher; sa famille, qui ne savait où il était allé, s'inquiéta de ne pas le voir rentrer à l'heure du dîner; on le rechercha, et c'est seulement sur les quatre heures qu'on le découvrit dans le clocher.

« Le malheureux était écrasé par le poids de l'horloge, qui, par suite de la rupture des fils de fer, lui était tombé sur le corps. Ricordel était blessé à la tête et à l'épaule; il avait, en outre, une jambe fracturée.

« Le malheureux sacristain respirait encore, et un prêtre étant accouru put donner les derniers secours spirituels au blessé, qui expira un instant après. Le médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

« Le sacristain était un excellent père de famille; il avait neuf enfants, entourés, comme leur père, de l'affection et de l'estime de tous. Sa mort a produit une vive émotion.

TRIBUNAUX

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance du 14 août.

AFFAIRE CARRÉ. — INCENDIE VOLONTAIRE.

Le nommé Yves Carré, né à Bréhémont, le 31 octobre 1810, cultivateur à Villebernier, est prévenu d'incendie volontaire.

Le nommé Carré a épousé, il y a environ vingt ans, Marguerite Dion, veuve Desbois, alors mère de quatre enfants. Carré était veuf aussi, mais sans enfants.

Aimant à boire et d'un caractère violent, l'inculpé ne tarda pas à maltraiter sa femme, pourtant honnête et laborieuse. Il la frappait sans cesse et sans aucun motif, et souvent des voisins, en allant de grand matin à leurs travaux, ont pu voir cette malheureuse, en chemise dans la cour, son mari l'ayant mise à la porte pendant la nuit. Elle a eu de ce dernier une fille, Clémence, aujourd'hui âgée de dix-huit ans, qu'il a martyrisée aussi, parce qu'elle prenait le parti de sa mère contre lui; sans l'intervention d'un nommé Rozières, il aurait tué un jour sa femme d'un coup d'essieu de brouette. Enfin, Carré jouit de la plus mauvaise réputation, et tous ceux qui le connaissent le redoutent.

Le 6 janvier 1882, à la suite d'une dernière scène qu'il fit à sa femme, leur fille Clémence dit à sa mère qu'elles ne pouvaient plus rester avec leur père qui finirait par les tuer l'une ou l'autre, et alors toutes les deux partaient chez le nommé Rozières, cultivateur, commune de Villebernier, leur gendre et beau-frère. Le lendemain, la femme Carré retourne chez elle, en l'absence de son mari, pour y prendre son mouton qu'elle amène chez Rozières. Carré en conçut un tel ressentiment qu'il déclara que s'il avait été là il aurait tué sa femme. Ce même jour, 7 janvier, l'inculpé dit au nommé Desbois que Rozières avait eu tort de

recueillir chez lui sa femme et sa fille, qu'il s'en repentait, et il ajoutait: « Il va se passer un mauvais coup de temps, d'ici demain. »

Dans la soirée du même jour, Carré se rendit chez le maire, chez qui il acheta une boîte d'allumettes, et auquel il déclara que si sa femme ne ramenait pas le mouton et ne rentrait pas chez lui avec sa fille, « il arriverait un malheur. »

En sortant de chez le maire, il dit à un nommé Boreau qu'il allait se rendre chez le nommé Rozières pour l'assommer, ainsi que sa femme, à coups de trique.

Néanmoins, sur les conseils du nommé Boreau, il consentit à rentrer chez lui; il était alors huit heures du soir.

Quatre heures plus tard, vers minuit et demi, le feu était allumé dans une meule de neuf charrettes de paille, d'une valeur de 400 fr., appartenant à Rozières, et située à 30 mètres environ de la maison de ce dernier.

L'auteur de cet incendie était, sans aucun doute, le nommé Carré, qui, en l'allumant, avait voulu faire expier à Rozières la faute qu'il avait commise en recueillant sa femme et sa fille. L'inculpé a prétendu qu'il n'était pas sorti de chez lui après huit heures et demie du soir, qu'il s'était couché et ne s'était pas levé de la nuit.

Cependant, dès le 8 janvier, vers huit heures du matin, il dit à Boreau, qu'il rencontra: « qu'il y avait eu le feu vers minuit ou une heure, et que, s'étant levé à cette heure-là, il était sorti devant sa porte pour satisfaire un besoin et qu'il avait aperçu le feu du côté de Rozières. » — Boreau lui demanda pourquoi il n'avait pas crié au feu? — Carré répondit simplement qu'il était retourné se coucher.

Le propriétaire de la maison habitée par le sieur Rozières, craignant de nouveaux attentats, engagea son locataire à prier sa belle-mère de se réfugier au village de Homes, commune de Villebernier, chez les époux Bruneau, qui lui procuraient du travail.

A partir de ce moment, Carré retourna contre Bruneau la haine qu'il avait vouée à Rozières et il lui adressa des injures et des menaces. — Ces menaces ne devaient pas être vaines.

Le jeudi 18 mai dernier, jour de l'assemblée à Villebernier, vers dix heures et demie du soir, un incendie éclata dans un hangar, retiré à quelques mètres des bâtiments, inoccupés depuis plusieurs mois et appartenant aux époux Bruneau. Malgré la promptitude des secours, le feu consuma le hangar et tout ce qu'il renfermait.

Pendant que l'on s'efforçait d'éteindre cet incendie, un second se déclarait, à 4,200 mètres de là, dans une toiture de chaume d'un bâtiment appartenant aux époux Bruneau, au lieu dit les Champs-Prault. — Encore le tout fut détruit. — Des flammèches communiquèrent le feu à des meules de paille, qui se trouvaient dans la cour de la ferme et qui furent consumées. Les pertes occasionnées par ces incendies s'élevaient à la somme de quinze cents francs.

Ces deux incendies, allumés à une demi-heure de distance, dans des bâtiments éloignés l'un de l'autre d'environ 4,200 mètres, appartenant au même propriétaire, ne pouvaient être attribués qu'à la malveillance d'un individu ayant contre Bruneau des motifs de vengeance. Aussi la rumeur publique accusa-t-elle aussitôt Carré d'être l'auteur de ces deux crimes.

Au cours de l'instruction, les présomptions les plus graves se sont accumulées pour établir le bien fondé de cette accusation. En effet, Carré, quatre jours avant le crime, avait dit à un de ses voisins: « Mes pommes de terre sont belles, mais je ne les récolterai pas, il se passera d'ici peu un mauvais coup de temps... » Le jour même de l'incendie, à deux reprises différentes, il avait tenu les propos les plus compromettants, propos que le témoin rapporte ainsi: « Je ferai voir le tour à ma femme et à ma fille, et remarquez bien ce que je vous dis, il se passera quelque chose. » La femme Cornilleau a fait connaître que vers onze heures du soir, peu d'instants avant le moment où l'incendie a éclaté, et à l'endroit même où il s'est d'abord manifesté, elle avait entendu remuer une petite selle à laver, placée près d'un baquet rempli d'eau. Il est présumable que le bruit entendu par la Cornilleau a été occasionné par l'auteur de l'incendie, alors qu'il mettait le feu près de cette selle et de ce baquet à l'extrémité du chaume. — Il a dû glisser à ce moment,

et être mouillé par l'eau du baquet. Or, précisément, la gendarmerie s'étant transportée après l'incendie, vers deux heures et demie du matin, chez le nommé Carré, trouva celui-ci couché, et faisant semblant de dormir; un feu vif brûlait dans la cheminée, devant laquelle était étendu, pour être séché, un pantalon de travail mouillé au bas des jambes.

Carré a prétendu avoir allumé ce feu vers huit heures et demie du soir, s'être couché et ne pas s'être levé depuis lors. Or, le feu était très-vif et ne pouvait avoir été allumé depuis plus d'une heure. Un témoin a d'ailleurs déclaré qu'en passant devant la maison occupée par Carré, au moment où il se rendait sur le théâtre de l'incendie, il n'avait vu ni feu ni lumière à l'intérieur, tandis qu'à son retour, vers une heure et demie, les fenêtres étaient éclairées. On a trouvé, chez l'inculpé, deux boîtes d'allumettes, dont l'une se trouvait dans la poche du pantalon mouillé qui était étendu devant le feu, et l'autre sur la cheminée.

Il a déclaré qu'il avait acheté ces deux boîtes, en même temps, à un marchand colporteur, mais celui-ci a donné un démenti, et il est plus que vraisemblable que c'est une débitante de Villebernier qui a vendu, le jour même de l'incendie, la boîte d'allumettes qui se trouvait dans la poche du pantalon mouillé. Il n'a pu expliquer, d'ailleurs, comment il se faisait que son pantalon fût mouillé.

L'inculpé a subi, déjà, deux condamnations: la première pour violences et voies de faits, la seconde pour vol.

Après le réquisitoire et une habile plaidoirie de M^e Affichard, le jury rend un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

La Cour condamne Carré à cinq ans de réclusion et cinq années de surveillance de la police à l'expiration de sa peine.

Recette contre les cors aux pieds. — Pilez une gousse d'ail et délayez-la avec du vinaigre, de façon à obtenir une pâte demi liquide que vous appliquerez sur le mal. Ça vous cuira en diable; mais supportez bravement la cuisson, car la guérison est au bout. Répétez le pansement tous les jours, jusqu'à ce que votre cor cesse de vous tourmenter.

Bibliographie.

Chants Royalistes (2^e série).

Nous apprenons que le recueil de *Chants Royalistes*, dont nous avons précédemment annoncé l'apparition, sera publié en 4 fascicules; le second vient de paraître et nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres. Ceux de nos lecteurs qui désiraient posséder ce Recueil n'ont qu'à adresser leur demande à M. Gastineau-Ganier, libraire, 27, rue Baudrière, Angers.

Le prix de chaque série, paroles et musique, est de 4 fr., franco 4 fr. 45, pour l'édition de luxe, et de 50 c., franco 60 c., pour l'édition populaire.

Edition paroles seules, prix 10 cent., franco 15 cent. — 42 exemplaires, franco 4 fr. 50.

Quelques mots sur l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. — Prix 5 cent., franco 10 cent.

L'auteur s'appuie sur de fortes autorités pour montrer l'hypocrisie d'une loi qui enseigne une morale civique en supprimant Dieu, et, prétendant être gratuite, exige des centaines de millions de dépenses nouvelles. Nous ne saurions trop recommander à nos amis cette excellente brochure de propagande où sont vivement et très-clairement exposées les conséquences désastreuses de la loi athée.

42 exemplaires franco, 75 centimes; 25 exemplaires franco, 4 fr. 50 cent. Angers, Gastineau, libraire, 27, rue Baudrière.

SOCIÉTÉ

DR

L'OFFICE CATHOLIQUE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les avantages exceptionnels des obligations que la *Société de l'Office Catholique* offre en ce moment à nos amis, et dont ils trouveront plus loin l'annonce et la vue des établissements.

Le public, las des valeurs de spéculation qui dans ces derniers temps ont accumulé tant de

